

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET
DECISIONS

LOI

2005

07 sept - Loi n° 2005 - 010 autorisant la ratification du protocole à la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté à MAPUTO le 11 juillet 2003.

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET
DECISIONS

LOI

LOI N° 2005-010 du 7 septembre 2005

AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE A LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES, RELATIF AUX DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE, ADOPTE A MAPUTO LE 11 JUILLET 2003

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme en Afrique, adopté à Maputo le 11 juillet 2003.

Art. 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 07 septembre 2005

Le Président de la République
FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE

Le Premier Ministre
Edem KODJO